

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article311>



Projet d'Ecole 2014/2017

- Actions et Projets - Projet d'Ecole -



Publication date: dimanche 11 mai 2014

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

Documents et liens

Le projet d'école a pour visée :

- De répondre aux besoins des élèves de votre établissement et particulièrement aux besoins éducatifs particuliers dans le cadre de la personnalisation des parcours,
- D'utiliser les possibilités offertes, par les dispositifs d'aide et d'accompagnement, les activités pédagogiques complémentaires (APC), pour améliorer la fluidité des parcours individuels et la persévérance scolaire,
- De s'inscrire dans le cadre réglementaire en vigueur : Refondation de l'école primaire, et refondation de l'éducation prioritaire, programmes en lien avec le socle commun, les nouveaux rythmes scolaires, la réforme des cycles à venir,
- D'appliquer les principes et les priorités nationales définis dans la circulaire de préparation de la rentrée 2014 et mettre en œuvre les priorités académiques, dont les axes de travail sont les suivants :
 1. L'ambition pour chaque parcours,
 2. Former un élève connecté et participatif,
 3. L'éducation dans un monde ouvert,
 4. Des réseaux, des chaînes d'actions au service d'une stratégie.

Afin de faciliter, la conception et la formalisation des actions pédagogiques, des documents sont mis à votre disposition sur le site de la direction académique à l'adresse suivante :

<http://ecoles.ac-rouen.fr/projet-ecole-76>

En analysant les résultats de vos élèves, vous constituerez un dossier « Projet d'école 2014-2017 / Année scolaire 2014-2015 » qui sera obligatoirement composé des éléments suivants :

Partie 1 : Le bilan du projet d'école 2011-2014 (pp. 1-10),

Partie 2 : La déclinaison des actions structurant le projet d'école 2014-2017 (pp.11-16),

3 annexes obligatoires :

- Annexe 1 « Fiche école bases élèves / Parcours des élèves » (p.18),
- Annexe 2 « Volet éducation artistique et culturelle » (p.19),
- Annexe 3 « Projet d'organisation des activités pédagogiques complémentaires » (p.20),

1 annexe complémentaire et facultative :

- Annexe 4 : « Autres actions complémentaires (en référence au socle commun) » (p.21),

Des **annexes supplémentaires** à ajouter au dossier projet d'école selon le contexte de l'établissement, pour exemples :

- Fiche « action éducative spécifique » dans le cadre du Projet Educatif Local et/ou PEDT de la commune. (À joindre impérativement),
- Fiche « activités péri-éducatives » dans le cadre de l'accompagnement éducatif. (À joindre impérativement).

Vous enverrez à votre circonscription votre projet d'école en version numérique, par courrier électronique, et un exemplaire papier, par voie postale, si possible, dès la fin juin et au plus tard, pour **le vendredi 22 septembre 2014**.

(Circulaire DSDEN 10 avril 2014)